

Budget Primitif 2017

Notice explicative de synthèse Budget principal assainissement collectif

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2017.

Le Budget Primitif 2017 est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours. Le projet de budget a préalablement fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » et doit être voté par le Comité Syndical avant le 31 mars 2017.

BILAN BUDGETAIRE 2016

SECTION D'EXPLOITATION 2016 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 3 453 460,71 €, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à 3 656 328,62 € hors excédent reporté.

L'année 2016 proprement dite présente un solde d'exécution excédentaire de 202 867,91€, plus faible que l'année précédente, principalement en raison de :

- Progression des charges techniques (+78 051 €) :
L'évolution des charges techniques est essentiellement due à la campagne de contrôle des branchements d'eaux usées non-domestiques (étude imputée en exploitation +51547€ en 2016) et à des achats conjoncturels de gros matériel (+58240€).
- Progression des charges de personnel (+23 555 €) :
Le SIARNC, suite au recrutement d'un chef de service réseau et d'un agent d'exploitation, a atteint la complétude de ses effectifs en novembre 2016. Les années précédentes, les vacances d'emploi représentaient 1,5 Equivalent Temps Plein. Les dépenses de personnel ont en conséquence progressé en 2016.
- Progression des charges d'amortissement (+66 878 €) et recul de la recette d'amortissement des subventions (-40 217 €),
- Stagnation du produit de la redevance d'assainissement collectif (1 073 000€ (hors recette exceptionnelle liée à la correction d'un taux de TVA erroné), soit -8360 € par rapport au réalisé 2015, et ce malgré une augmentation du tarif de la redevance de +2%.

Compte tenu de l'excédent antérieur (856 716,44 €) et du produit exceptionnel de la liquidation de la carte « boues » du SIRR (1399,42€), l'excédent cumulé d'exploitation 2016, avant affectation du résultat, est de 1.060.983,77 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 :

Le total des dépenses réalisées l'année 2016 proprement dite s'élève à 2 261 907,47 € (total hors déficit reporté de 2015), tandis que celui des recettes d'établit à 3 871 926,78 €. L'année 2016 présente un solde excédentaire de 1 610 019,31€.

Compte tenu d'un déficit antérieur reporté à hauteur de 945 397,80 €, l'excédent cumulé d'investissement 2016, avant affectation du résultat, est de 664 621,51 €.

Le montant des dépenses en « Reste à réaliser (RAR) » à reporter en dépenses 2017 s'élève

- à 513 531,00 € en dépenses. Ce montant est principalement constitué par les travaux de construction de la station d'épuration à Saint Germain de la Grange.
- à 1 700 725,00 € en recettes pour la même raison.

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 :

Compte tenu de ce bilan, la section d'investissement présente un solde excédentaire en 2016. Il n'existe aucune nécessité de couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

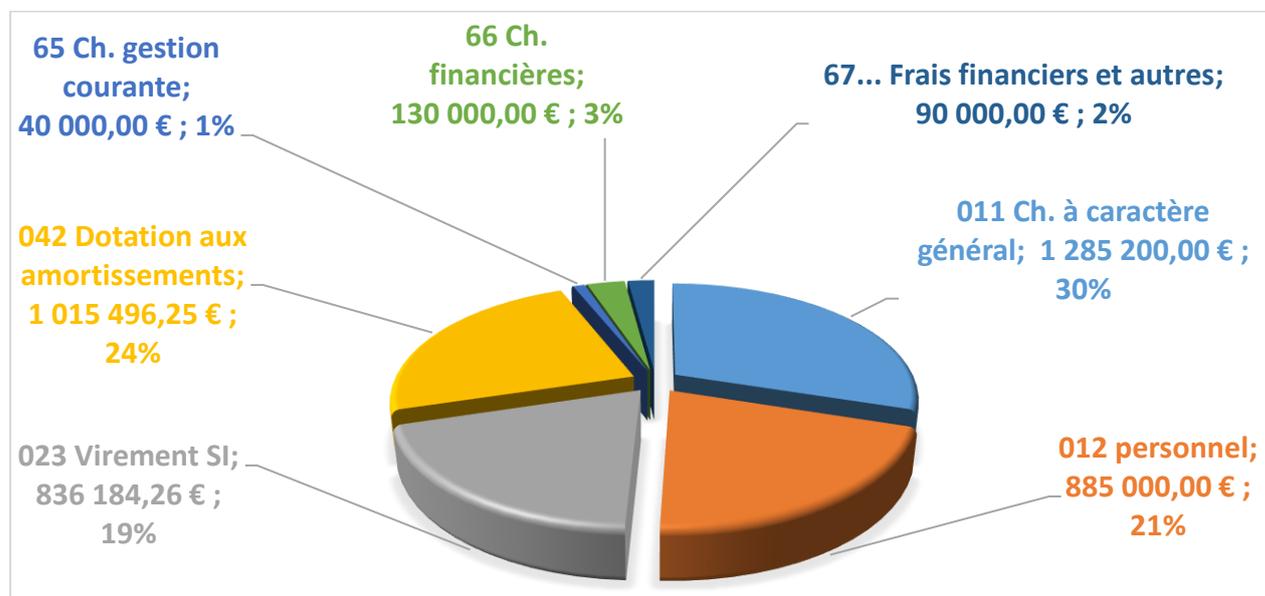
L'excédent cumulé en recette d'exploitation 2016 peut donc être affecté en recettes de la section d'exploitation 2017, mis à part une affectation obligatoire liée à la reprise d'un véhicule à hauteur de 1000€ (plus-value de cession).



En conséquence de ces éléments, le Comité Syndical sera appelé à voter les évolutions ci-après pour le budget primitif 2017 du SIARNC.

SECTION D'EXPLOITATION 2017

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES 2017: 4 281 880,50 € (-1,5% AU BP2017 PAR RAPPORT AU BP2016)



Répartition des dépenses d'exploitation 2017

Le chapitre 11 charges à caractère général, est en augmentation par rapport au budget 2016 (+2%), soit l'inflation constatée pour ce type de fournitures et services. L'augmentation des charges de services et produits de traitement est limitée par les économies de gestion générées par la maintenance préventive, et par une baisse exceptionnelle du coût énergétique.

Le chapitre 12 est proposé en augmentation par rapport au budget 2016 (+6%). Cette augmentation résulte du fait que tous les postes sont pourvus, ainsi que des reclassements (réforme Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) et avancement d'échelon).

Le chapitre 23, virement à la section d'exploitation, est proposé en augmentation (+29%) par rapport au budget 2016, ce qui permet l'augmentation du flux consacré au financement de l'investissement par le virement à la section d'investissement.

Le chapitre 042, dotations aux amortissements (sommes versées par la section d'exploitation à la section d'investissement pour prendre en compte la dépréciation du patrimoine), est en augmentation par rapport au BP 2016 (+2%), conformément à l'évolution du patrimoine du Syndicat.

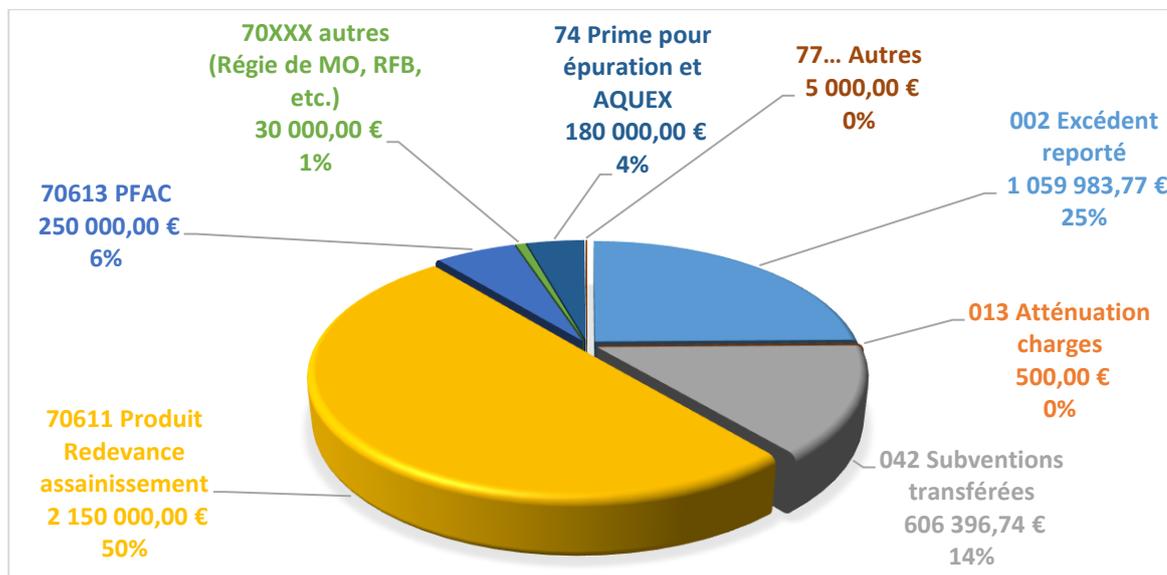
Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est stable au niveau de 2016.

Le chapitre 66, charges financières, est en diminution (-19%) par rapport à son niveau de 2016, conformément à la courbe de décroissance de la dette antérieure. Les taux d'intérêts faibles facilitent cette évolution conjoncturelle pour les emprunts à taux variable.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est proposé en diminution (-78%) par rapport au budget de 2016 (BP+DM liée à la correction d'une erreur de taux de TVA sur une recette de redevance) mais stable si on considère le BP2016.



SECTION D'EXPLOITATION RECETTES 2017: 4 281 880,50 € (-1,5%)



Répartition des recettes d'exploitation 2017

Le Chapitre 002, excédent reporté, est en augmentation (+24%) compte tenu du résultat de 2016.

Le Chapitre 013, atténuation de charge, est en diminution (-75%). Ce chapitre est lié à la couverture du risque statutaire. Ce pourcentage d'évolution est peu significatif compte tenu de la faiblesse des sommes concernées.

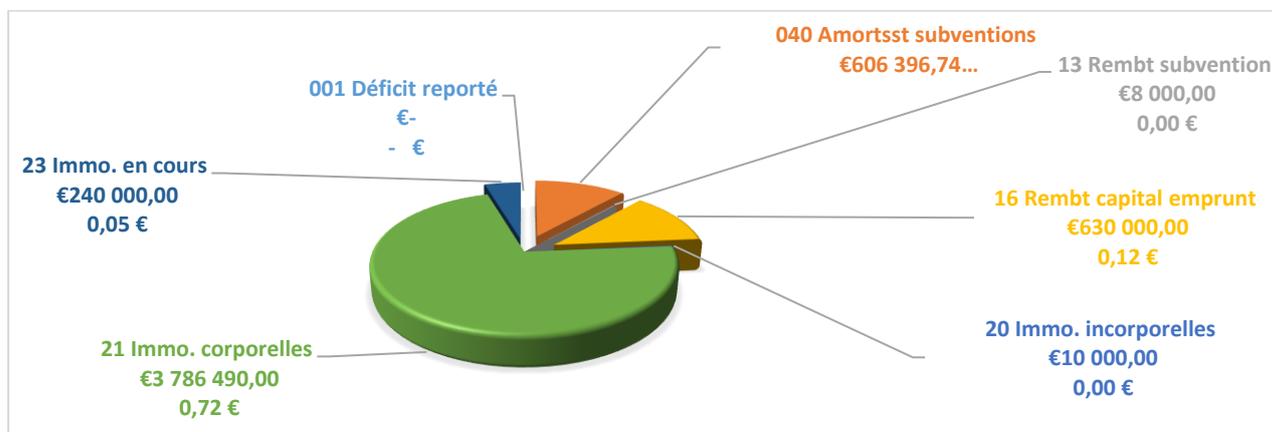
Le Chapitre 042, quote-part de subventions transférées correspond à l'amortissement des subventions perçues. Elle est en progression (+3%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des recettes de subvention.

Les Chapitres 70611, 704, 7068 et 7087, relatifs aux recettes courantes de fonctionnement (redevance, subventions de fonctionnement et produits de travaux), sont augmentées de 0,1M€ par rapport à leur niveau prévisionnel du BP 2016 (+3,4%).

- L'objectif de produit de la redevance d'assainissement est augmenté de 0,1 M€ (+5%) par rapport à au BP2016 hors effet de correction de TVA.
- Du fait de la variabilité de la réalisation des recettes des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), une stabilité de l'objectif de produit financier par rapport au BP 2016 est retenue.
- La prime pour épuration et l'aide AQUEX, subventions de fonctionnement versées par l'Agence sont attendues en recul de -10%. Leur extinction est programmée avec la fin de l'actuel programme d'actions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES 2017 : 5 280 886,74€ (-19%)



Répartition des dépenses d'investissement 2017

Le chapitre 001, déficit reporté était de 945.397,80 € en 2016. Il n'y a pas de déficit reporté en 2017 (déficit antérieur couvert par affectation du résultat).

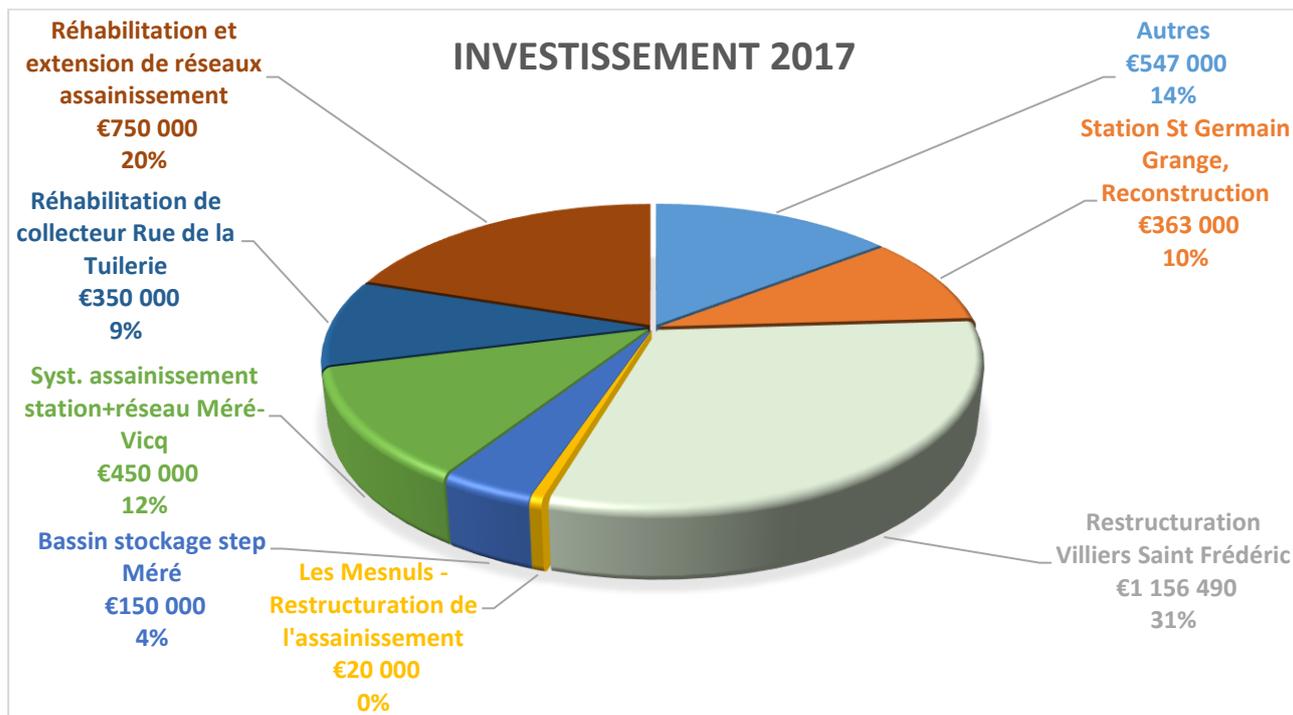
Le chapitre 040, quote part de subventions transférées au résultat, est en augmentation de (3%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

Le chapitre 13, relatif au remboursement de trop perçu de subvention, est stable en 2017.

Le chapitre 16, relatif au remboursement du capital de la dette, est en augmentation (+3%).

Le chapitre 20, relatif aux immobilisations incorporelles (licences de logiciel par exemple), est stable à son niveau de 2016.

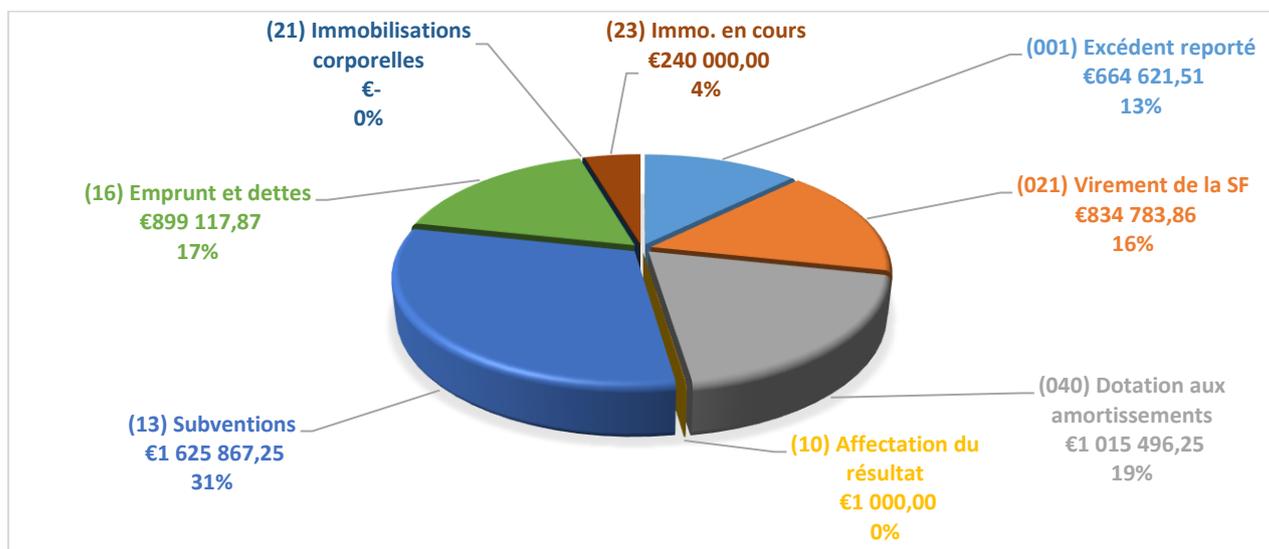
Le chapitre 21, relatif aux immobilisations corporelles (construction et amélioration de réseaux de collecte et stations d'épuration), est diminué à 3,786 M€ (-13%), en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissements 2017. Ce chapitre comprend le financement des opérations suivantes :



Le chapitre 23, relatif aux immobilisations en cours est en forte augmentation (+1500%, par inscription de 240 000€ au BP2017).



SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES 2017 : 5 280 886,74€ (-19%)



Répartition des recettes d'investissement 2017

Le chapitre 001, L'excédent d'investissement reporté au budget 2017 est d'un montant de 664 621,51 €.

Le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, est en augmentation (+29%).

Le chapitre 040, dotation aux amortissements, est augmenté de (+2,7%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

Le chapitre 10, aucune affectation du résultat (pas de besoin de couverture).

Le chapitre 13, subventions, est diminué (-21%) en cohérence avec les perspectives de versement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département des Yvelines, la Région Ile de France et d'ADEME.

Le chapitre 16, emprunts, dettes et assimilés, est augmenté (+46%), en concordance avec les besoins de financement du Syndicat pour les investissements de long terme consentis.